

Déclaration de principe relative au respect de la responsabilité sociale et des droits de l'homme

Nous voulons que chacune et chacun puisse déguster nos produits en toute bonne conscience. Aussi notre engagement en matière de qualité inclut-il une responsabilité sociale. Nos exigences élevées envers nos partenaires commerciaux portent également sur les préoccupations sociales et environnementales, l'éthique commerciale ainsi que le respect des lois et réglementations en vigueur. Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils répondent à ces attentes tout au long de leur chaîne d'approvisionnement grâce à la mise en place de systèmes de gestion, de directives, de procédures et de formations efficaces.

Dans cette optique et tout au long de la chaîne de valeur, nous exigeons de nous-mêmes et de l'ensemble de nos partenaires que soient respectés les textes suivants, la liste n'étant pas exhaustive : la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (Pactes I et II de l'ONU), les conventions et recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes des Nations unies régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant et l'ordonnance suisse sur les devoirs de diligence et de transparence dans le domaine du travail des enfants.

Lors de l'achat de nos matières premières, matériaux d'emballage, articles de merchandising, imprimés et consommables courants, nous veillons à ce que ceux-ci répondent à ces critères, quitte à ce qu'ils soient un peu plus chers. Nous nous efforçons de réduire en permanence nos émissions de CO₂. Dans la mesure du possible, nous couvrons nos besoins en énergie par des sources d'énergie renouvelables.

Nous nous efforçons d'améliorer en permanence notre activité entrepreneuriale dans un esprit de durabilité. Nous demandons à nos fournisseurs, clients et membres du personnel d'y contribuer en adoptant une approche globale.

Établie de longue date, notre gestion des risques nous permet, bien entendu, d'évaluer les risques en matière de droits de l'homme et d'environnement tout au long de notre chaîne de création de valeur. Nous définissons des mesures préventives et les mettons en œuvre.

Dans le cadre d'une approche responsable vis-à-vis des aliments gourmands, nous renonçons à la publicité pour les articles s'adressant directement aux enfants et restons très prudents quant à la vente de grandes quantités de produits au moyen d'un signal-prix incitatif. Nous faisons par ailleurs en sorte d'utiliser autant que possible des matériaux recyclables pour nos emballages.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette déclaration de principe relève du conseil d'administration et de la direction. Ce faisant, nous nous assurons que chaque secteur de notre entreprise est conscient de sa propre responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et de notre environnement et de son application au quotidien. La gestion et la surveillance incombent au groupe interne chargé de la durabilité. Celui-ci coordonne les activités, fixe les priorités et chapeaute les efforts de l'entreprise en matière de respect des droits de l'homme et de protection de l'environnement. Grâce à une information et à une sensibilisation régulière de nos collaborateurs, de



nos fournisseurs (tenus de signer notre code) et de nos clients, nous nous assurons du soutien et de l'adhésion de tous à nos efforts.

En cas d'infraction signalée sur la base de notre analyse des risques ou par le biais de la procédure de plainte, notre comité durabilité cherche des solutions rapides et pragmatiques permettant de remédier immédiatement à la situation et, le cas échéant, de réparer le préjudice. Notre procédure de plainte permet au personnel et aux tiers de signaler les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement au sein de l'entreprise. Les plaintes sont enregistrées, traitées et documentées par notre comité durabilité.

Chocolats Camille Bloch SA encourage le personnel à exprimer ouvertement ses préoccupations concernant des irrégularités, des comportements inappropriés ou des abus et les soutient dans leur démarche. Les signalements peuvent être adressés aux supérieurs hiérarchiques ou à l'adresse hrdd@cbsa.ch et sont traités de manière strictement confidentielle. L'entreprise prend au sérieux chaque signalement de ce type et l'examine dans le cadre d'une procédure clairement définie et confidentielle. Nous ne tolérerons en aucun cas des représailles de quelque nature que ce soit à l'encontre de personnes ayant signalé des faits en cas de soupçon raisonnable. Le cas échéant, nous serons amenés à prendre des mesures disciplinaires.

Principes directeurs

Nous ne concevons pas les aspects économiques, écologiques et sociaux de la durabilité comme des sphères séparées, mais comme un tout. Aussi recherchons-nous des solutions qui soient judicieuses sur les plans économique, social et écologique. Partout où il existe des risques réels et où Camille Bloch peut exercer une influence, nous voulons agir rapidement et de manière pragmatique afin de réduire ces risques. Lorsque notre influence est trop limitée, nous collaborons avec d'autres fabricants ou nous nous associons à des projets intersectoriels (*landscape projects*).

Stratégie d'achat à quatre échelons

Dans le cadre des achats (matières premières, matériaux, merchandising, vêtements et équipements de travail, etc.), nous privilégions les fournisseurs régionaux, ainsi que les fournisseurs nationaux et européens. Si nous n'avons d'autre choix que de nous tourner vers des pays hors Europe (pour des raisons de quantité, de qualité,...), nous exigeons des certificats reconnus au niveau international visant à réglementer les conditions de travail et de rémunération.

Traçabilité

La traçabilité fait partie de nos priorités. Cela signifie que nous assumons notre responsabilité et que nous savons où et comment nos matières premières ont été cultivées. C'est notamment déjà le cas pour nos fèves de cacao. Nous nous employons à trouver des solutions pour la traçabilité de nos autres matières premières importantes, comme notre beurre de cacao et nos noisettes par exemple.

Relations à long terme avec nos fournisseurs



Camille Bloch

UNE PASSION PARTAGÉE
DEPUIS 3 GÉNÉRATIONS

Nous travaillons avec des partenaires de confiance et misons sur les partenariats à long terme. À ce titre, nous attendons de l'ensemble de nos fournisseurs qu'ils respectent scrupuleusement chacun des principes énoncés ci-dessus. Ils peuvent en attester en signant notre code de bonne conduite pour les fournisseurs. De notre côté, nous procédons régulièrement à des audits et à des visites sur place. Si des problèmes sont identifiés, nous entendons chercher des solutions solides en collaboration avec nos fournisseurs.

Énergie produite localement à partir de sources renouvelables

En collaboration avec un partenaire local, nous sommes parvenus à couvrir un tiers de nos propres besoins par de l'énergie produite localement à partir de sources renouvelables. Au total, ce sont donc 90% de nos besoins en énergie qui sont couverts par des sources renouvelables (chauffage aux copeaux de bois, couplage chaleur-force, énergie solaire, énergie hydraulique certifiée). Par ailleurs, nous nous efforçons de réduire nos émissions de CO₂ en privilégiant l'efficacité énergétique lors de l'entretien et du remplacement des équipements de production. Nous encourageons également nos partenaires et notre personnel à adopter une mobilité respectueuse de l'environnement.

Nous publions sur notre site Internet notre stratégie en matière de durabilité, accompagnée d'un rapport révisé chaque année.

Chocolats Camille Bloch SA
Mars 2023

